



☎ 02 40 07 92 08

✉ contact@mairiepierric.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU 5 MARS 2026

Étaient présents : M. Florent COUTANT, Mme Sabrina MOREAU, M. Éric LEFEUVRE, Mme Carole HAUBOIS, M. Claude LEVANT, M. Olivier GARÇON, Mme Manuella HERVÉ, M. Jean-Yves MARTIN, Mme Nathalie HAMON, M. Victor ARNOULD, Mme Anne-Marie VEILLARD, Mme Sylvie RYO, Mme Valérie LECOQ,

Étaient absents excusés : M. Patrice MIGOT, Mme Nathalie GRATAS,

Pouvoirs : Mme Nathalie HAMON a été élue **secrétaire de séance**.

Délibération n° 07-2026

Déclaration d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain

Vu les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de vente des biens immobiliers situés :

Adresse du bien : 16 La Bertinerie

Superficie totale du bien : I57 pour 737m², I60 pour 1 474 m², I687 pour 1 462 m², Bâti

Adresse du bien : La Tangouais

Superficie totale du bien : F517 pour 21 m², F518 pour 72 m², F519 pour 579 m², Bâti

Considérant que l'exercice du DPU à l'encontre de ces biens ne présente pas d'intérêt pour la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Compte Financier Unique (CFU) 2025

Budget principal et Budget annexe du Lotissement Le Verger de la Couère

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 257 341.14€	851 771.00 €	2 109 112.14 €
	Recettes réalisées	567 876.46 €	889 412.18 €	1 457 288.64 €
	Restes à réaliser (1)	205 608.15 €	0 €	205 608.15 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	746 750.44 €	1 260 488.88 €	2 007 239.32 €
	Dépenses réalisées (1)	368 342.35 €	699 989.98 €	1 068 332.33 €
	Restes à réaliser	52 923.49 €	0 €	52 923.49 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	199 534.11 €	189 422.20 €	388 956.31 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-510 590.70 €	573 163.86 €	62 573.16 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-311 056.59 €	762 586.06 €	451 529.47 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	152 684.66 €	0 €	152 684.66 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-158 371.93 €	762 586.06 €	604 214.13 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LE VERGER DE LA COUERE / N°SIRET : 21440123400049
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	293 500.00 €	293 505.00 €	587 005.00 €
	Recettes réalisées (1)	171 889.40 €	171 889.40 €	343 779.24 €
	Restes à réaliser	293 500.00 €	0	293 500.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	293 500.00 €	293 505.00 €	587 005.00 €
	Dépenses réalisées (1)	171 889.40 €	171 889.40 €	343 778.80 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0.00 €	0.44 €	0.44 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0.00 €	0.44€	0.44 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	293 500.00 €	0.00 €	293 500.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	293 500.00 €	0.44 €	293 500.44 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix à l'unanimité, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget principal de la commune de Pierric, et le CFU 2025 du budget annexe du Lotissement Le Verger de la Couère.

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 09-2026

Affectation du résultat de l'exercice

Après avoir examiné le Compte Financier Unique (CFU) 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	189 422.20
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	573 163.86
C. Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	762 586.06
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-139 167.19
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	152 684.66
Excédent de financement	
Besoin de financement F. = D. + E.	0
AFFECTATION = C. = G. + H.	762 586.06
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	762 586.06

Délibération n° 10-2026

Vote des taux d'imposition 2026

Au vu des résultats de l'année 2025 et de l'analyse financière qui en a été faite, il n'y a pas lieu d'augmenter l'impôt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1- de conserver les taux d'imposition en 2025 soit :

Taux 2026

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34.93 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	46.13 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	16.06 %

2- d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 11-2026

Subventions 2026

Après examen des demandes de subvention au titre de l'année 2026 par la commission des finances réunie le 19 février dernier, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS PIERRICAISES	
Société de chasse St Hubert	200
Club de l'Amitié	200
SCNA	1 100
Animation Rurale de Pierric Yoga	200
Les Perrayers pierricais	200
UNC Section AFN	200
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
ADAR	300
ADMR Derval	200
Amicale des Sapeurs Pompiers de Derval	300
Amicale des Sapeurs Pompiers de Guémené-Penfao	200
Amicale des Sapeurs Pompiers de Conquereuil	200
Secours Catholique	400
Comice Agricole inter cantonal du Pays de Guémené Penfao	100
Femmes et vie locale Pays de Redon et de Vilaine	200
Assistance Santé, Bonheur Lutte contre l'alcoolisme Treffieux	100
Entraid'Addict 44	100
Rêve de Clown	100
GIP Maison des Adolescents	313
Amicale des donateurs de sang Guémené	100
Association les Eaux Vives Emmaus	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE les subventions 2026 présentées ci-dessus
- DEMANDE leurs inscriptions au budget 2026
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à leur paiement

Délibération n° 12-2026

**Budget Primitif 2026 principal et annexe Lotissement Le Verger de la Couère
et modalités de vote**

Le conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- arrête le Budget Primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 614 343.06 €	1 614 343.06 €
Section d'investissement	1 442 609.45 €	1 550 954.69 €

2.- arrête le Budget annexe Lotissement Le Verger de la Couère pour l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	962 894.44 €	962 894.44 €
Section d'investissement	1 125 278.40 €	1 125 278.40 €

3.- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres tant pour le budget principal que sur pour le budget annexe ;

4.- d'autoriser Monsieur le Maire de Pierric à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel sur les 2 budgets précités.

5.- les budgets principal de la commune et annexe du Lotissement Le Verger de la Couère sont ainsi adoptés à l'unanimité.

Délibération n° 13-2026

Fixation du prix de vente du m² pour le lotissement le Verger de la Couère

La réalisation d'un lotissement communal dénommé « Le Verger de la Couère » avec la création de 28 lots à bâtir d'une superficie variant de 436 m² à 759 m² suivant le plan joint

Les travaux de viabilisation des terrains sont en voie d'achèvement, et au vu des demandes adressées en Mairie, il est nécessaire de fixer le prix de vente des terrains et de lancer la commercialisation des parcelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de définir le prix de vente du m² à 65 € HT.

D'AUTORISER M. le Maire à faire publicité pour la commercialisation des lots,

DE CONFIER à Me Janvier, notaire associé, domicilié à Guémené-Penfao la rédaction de tous les actes liés à la vente de tous les lots,

D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer les promesses de ventes et les actes notariés correspondant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les frais de notaire et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs.

Délibération n° 14-2026

Fonds de solidarité pour le logement : appel de fonds 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Considérant le montant des sommes allouées sur le territoire pierricais,

Considérant que Pierric doit également faire face aux différentes tensions budgétaires dues aux baisses des dotations et subventions,

Considérant le caractère non obligatoire de la souscription à ce dispositif mais souhaitant toutefois participer à l'effort de solidarité en matière d'accès et de maintien au logement et aux aides énergie/eau,

DÉCIDE de maintenir pour 2026 son effort pour 351 €,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération n° 15-2026

Prolongation de la location de la maison d'urgence

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité

De reconduire jusqu'à la signature de l'achat de leur bien, le contrat de location du logement d'urgence.

Demande à M. le Maire l'application de cette délibération.

Délibération n° 16-2026

Tarification à la nuitée du logement d'urgence

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- 1- d'établir un prix à la nuitée de 15 €,
- 2- dit que cette disposition s'applique dès à présent, y compris à la location en cours,
- 3- d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 17-2026

Création d'emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité - article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

* De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour effectuer les missions de voirie, espaces verts, bâtiments suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée maximale de 6 mois maximum sur une période de 12 mois maximum.

*La rémunération sera fixée par référence à la grille d'Adjoint technique territorial-ATT, 1^{er} échelon, (à ce jour : indice brut 367 indice majoré 366) à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

*La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2026.

L'ordre du jour étant ainsi écoulé, M. le Maire prononce la fin de la séance à 22 h 30.

La secrétaire de séance,
Nathalie HAMON

Le Maire,
Florent COUTANT